

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

VISANT À ACCORDER LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ AUX ÉLECTIONS
MUNICIPALES AUX ÉTRANGERS NON RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE
RÉSIDENT EN FRANCE - (N° 2428)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 437

AMENDEMENT

présenté par

M. Odoul, M. de Lépinau, M. Lottiaux, M. Allegret-Pilot, M. Tivoli, Mme Ménaché,
Mme Lechon, M. Michelet, Mme Lelouis, Mme Josserand, Mme Martinez, M. Taverne,
M. Markowsky, M. Patrice Martin, M. Rivière, Mme Ranc, Mme Rimbert, M. Michoux,
M. Ballard, Mme Sicard, M. Tonussi, Mme Joubert, Mme Robert-Dehault, M. Villedieu,
M. Dutremble, M. Dufosset, M. Valentin, M. Rancoule, M. Humbert, Mme Blanc, M. Amblard,
M. Bigot, M. Boccaletti, M. Casterman, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Limongi, M. Gery,
M. Lioret, M. Monnier, M. Muller, Mme Joncour, M. Jacobelli, Mme Bordes, Mme Hamelet,
M. Evrard et M. Jolly

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à mettre fin à une opération aussi transparente que cynique : transformer le corps électoral municipal en variable d'ajustement au service des écologistes et de leurs alliés, au moment précis où les Français se détournent massivement d'eux.

Sous couvert de « moderniser » la démocratie locale, le texte propose en réalité d'affaiblir le poids du vote des Français dans leur propre commune, en offrant le droit de vote et d'éligibilité à des étrangers non ressortissants de l'Union européenne qui ne partagent ni la citoyenneté, ni les devoirs, ni les sacrifices attachés à la Nation.

À l'heure où nos compatriotes subissent l'insécurité, l'explosion des impôts locaux et la crise des services publics, la priorité des écologistes et de leurs amis n'est pas d'écouter les Français, mais

d'aller chercher ailleurs les électeurs qui leur manquent. C'est une fuite en avant : plutôt que de convaincre le peuple, on change le peuple.

Aussi, supprimer cet article, c'est rappeler une évidence simple, que certains jugeront brutale parce qu'elle est vraie : en France, les élus français doivent d'abord leur légitimité au peuple français; pas à un électorat de substitution patiemment fabriqué à coups de bricolages constitutionnels.